الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/01/2025

Rabat, le 14 février 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que *Sanlam Maroc* a déclaré avoir cédé sur le marché central, le 11 février 2025, 90 500 actions *Salafin*, au cours unitaire de 552,50 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, *Sanlam Maroc* déclare détenir 300 685 actions, soit une participation de 9,62% dans le capital de *Salafin*.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, *Sanlam Maroc* envisage de poursuivre ses ventes sur la valeur *Salafin*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 62
dfsp@ammc.ma